

## Etre citoyen, c'est avoir des devoirs

### • Respecter les autres et leurs droits :

#### Doc 1 : Deux affaires, un même devoir

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné le célèbre parfumeur Jean-Paul Guerlain à une amende de 6 000 euros pour injure raciale. Lors d'une interview sur France 2 à propos de la création de son parfum Samsara, Guerlain avait affirmé « Pour une fois, je me suis mis à travailler comme un nègre. Je ne sais pas si les nègres ont toujours tellement travaillé, mais enfin... ». Le parfumeur avait présenté ses excuses mais cela n'aura pas suffi. *D'après [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 03 mars 2013*

La cour d'appel de Lyon vient de condamner à 3 mois de prison ferme Hakan O., 22 ans, pour racisme « anti-blanc ». Contrôlé sans billet dans un train, le jeune homme s'en était pris à la contrôleuse qui voulait le verbaliser. Il avait ensuite traité de « sale blanc, sale Français » un homme venu en aide à la contrôleuse. Hakan O., emprisonné pour d'autres faits, avait ensuite refusé de se présenter au tribunal. *D'après [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), 04 avril 2016*

#### Doc 2 : La condamnation d'un magazine

Le magazine people « Closer » a été condamné par la Justice à verser 20 000 euros de dommages et intérêts à Florian Philippot, numéro 2 du *Front National*, pour « atteinte à la vie privée ». Le magazine avait en effet publié des photos volées de Florian Philippot en compagnie d'un autre homme, révélant ainsi son homosexualité. *D'après [www.metronews.fr](http://www.metronews.fr), 30 juin 2016.*



#### Doc 3 : Vivre ensemble...

Un tiers des atteintes personnelles (insultes, menaces, violences, vol...) dont les Français se disent victimes dans les lieux publics le sont dans les transports en commun, et celles visant les femmes augmentent. Le harcèlement sexiste est un problème majeur : sifflement, mains aux fesses, allusions sexuelles, demandes insistantes... La plupart des femmes victimes dénoncent l'indifférence des autres passagers qui n'interviennent pas, ce qui pourrait être assimilé à de la « non assistance à personne en danger ». Les sociétés de transport en commun mettent aussi en place des campagnes pour lutter contre les incivilités : bousculer les autres, parler fort au téléphone... *D'après [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr), 28 juin 2016*



### • Participer aux frais de l'Etat :

#### Doc 4 : Pour le bien commun

L'obligation de payer ses impôts a été établie par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 : "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés" (art. 13). En effet, la participation à l'effort commun est nécessaire, sinon aucun service public (police, justice, éducation, hôpitaux, ramassage des ordures...) ne pourrait être financé. Une société sans impôt impliquerait d'accepter une société dans laquelle tout service serait privé, éventuellement fort coûteux et inégalitaire en fonction des revenus ou de la localisation géographique de chacun. *Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)*

#### Doc 5 : Pour éviter les abus

200 personnes de plus sont affectées au contrôle des chômeurs sur tout le territoire français. Le dispositif doit permettre de « redynamiser » les demandeurs d'emploi et d'identifier ceux qui ont « besoin d'un accompagnement plus soutenu ». Les chômeurs doivent rechercher activement un emploi sous peine d'être radié de *Pôle Emploi* et de ne plus toucher les allocations chômage. Selon France Info, les contrôles ont déjà permis d'identifier des milliers d'abus et faire économiser 100 millions d'euros à *Pôle Emploi*. Certains dénoncent tout de même une stigmatisation des chômeurs qui recherchent véritablement un emploi dans leur grande majorité. *D'après [tempsreel.nouvelobs.com](http://tempsreel.nouvelobs.com), 20 mai 2015*



### Doc 6 : Des économies à faire

La Sécurité sociale perd de l'argent : son déficit s'élève à près de 10 milliards d'euros chaque année. Pour sauver le système, la ministre de la Santé et des Affaires sociales a lancé un plan pour faire des économies. Parmi les mesures prises : baisser le coût des médicaments et encourager l'usage des génériques, réduire les dépenses d'hospitalisation en pratiquant les soins à domicile, lutter contre les abus d'arrêts maladies. La retraite repoussée à 62 ans au lieu de 60 ans permet déjà de faire des économies. Chaque citoyen est aussi concerné et ne doit pas abuser des aides de la Sécurité sociale pour la préserver. **D'après [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr), 24 septembre 2015**



### Doc 7 : Une obligation pour les futurs citoyens

En France, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, âgés de 6 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation scolaire doivent le faire inscrire dans un établissement d'enseignement public ou privé, ou bien déclarer qu'elles lui feront donner l'instruction dans la famille. Le maire dresse la liste de tous les enfants d'âge scolaire qui résident sur sa commune et il signale à l'*Education Nationale* les enfants non scolarisés. En cas de non scolarisation dans un établissement d'enseignement ou d'insuffisance de l'instruction donnée à domicile, les responsables de l'enfant peuvent être condamnés à 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amendes. **D'après [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr), mai 2016**



## • Respecter l'Etat et ses lois :

### Doc 8 : Une base essentielle

Si les citoyens doivent respecter les lois, c'est essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord les citoyens sont, au moins indirectement, les auteurs des lois puisqu'elles sont faites par des représentants élus par le peuple (les députés, les sénateurs...). Il faut ensuite prendre conscience qu'un monde sans loi serait une anarchie où régnerait la « loi du plus fort ». Les lois protègent donc les libertés de chacun en évitant la tyrannie de quelques-uns. **Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)**

### Doc 9 : Une condamnation rare

Le 31 décembre 2010, un jeune homme, avec plus de 2 grammes d'alcool dans le sang, se présente au commissariat de La Courneuve en banlieue parisienne pour « récupérer » les clés de son scooter, persuadé que les policiers les gardent en otage. Furieux de s'être fait refoulé, il arrache le drapeau tricolore du commissariat, le déchire, le piétine et déclare « *je vais pisser dessus et y foutre le feu* ». L'homme est interpellé mais en profite pour frapper un policier. Reconnu coupable « d'outrage au drapeau », il a été condamné à un mois de prison avec sursis et 300 euros d'amende, dont 150 pour le policier giflé. **D'après [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr), 01 octobre 2011.**

### Doc 10 : Tous concernés

En dépit de l'augmentation des radars et du renforcement des contrôles routiers, le nombre de morts sur les routes a encore augmenté. Les causes sont connues : alcool, stupéfiants, vitesse, téléphone au volant et infractions au code de la Route. Le chargé de la Sécurité routière du gouvernement déclare : « *Les chiffres ne sont pas bons, il faut un sursaut* ». Et un colonel de gendarmerie constate : « *On assiste à un relâchement des comportements des conducteurs* ». De nouvelles mesures de prévention et de répression ont été annoncées dans la foulée. **D'après [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr), 13 août 2015**

